



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAJES MARTINIQUE



Pass'Sport 2024-2025

Groupe WhatsApp



Scannez pour
rejoindre le groupe

Le Pass'Sport est reconduit
pour la saison 2024-2025



Le Pass'Sport qu'est-ce que c'est ?

Le Pass'Sport est une aide financière de 50 euros pour favoriser la pratique sportive en direction des jeunes qui en sont le plus éloignés. Son ambition est de répondre à un enjeu de cohésion sociale et d'épanouissement des jeunes.

Il s'agit aussi d'un soutien au **secteur sportif** pour promouvoir la pratique sportive en réduisant le coût de l'inscription.

C'est une aide individuelle, incessible, à usage unique et cumulable avec d'autres dispositifs d'aides existants.

Qui est concerné ?



Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires suivants :

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- **Les étudiants âgés au plus de vingt-huit ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2024-2025.

Où l'utiliser ?



Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- **Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées** par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- **Les associations agréées JEP ou Sport** exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État.
- **Les structures de loisirs sportifs marchands** sur l'ensemble du territoire de la Martinique.

Comment cela fonctionne ?



Les bénéficiaires ou leurs familles recevront par email, en fin août 2024, un code individuel Pass'Sport. Ce code est à usage unique.

Les jeunes bénéficiaires et leurs familles, les structures et les partenaires pourront trouver, sur le **site Pass'Sport**, une cartographie des structures éligibles intégrée au site permettra aux bénéficiaires de trouver le club et l'activité de leur choix.

Pour s'inscrire, le bénéficiaire présentera son code individuel Pass'Sport au club qui appliquera directement la déduction de 50 euros.

Le club saisira le code dans son espace LCA (LeCompteAsso) pour obtenir son remboursement. Si l'inscription est inférieure à 50 euros, le club ne sera pas tenu de rembourser la différence à la famille mais s'engagera à ce que celle-ci bénéficie au jeune (ex. : attribution d'un T-shirt du club, matériel nécessaire à la pratique, etc.).

Bénéficiaires comme structures seront en mesure d'obtenir de l'information et des réponses à leurs questions sur

le site Pass'Sport <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Un accès simplifié pour l'édition 2024-2025

Tenant compte des retours d'expériences des différents acteurs impliqués dans la première édition, le processus a été simplifié sur trois volets majeurs pour la saison 2024-2025 :

- **Une simplification pour le bénéficiaire** grâce à l'attribution d'un code Pass'Sport unique à remettre au club dès l'inscription et la mise à disposition du site Pass'Sport en ligne avec les informations clés sur le dispositif, une cartographie des structures affiliées et des aides... ;
- **Une simplification pour la structure sportive** qui, pour se faire rembourser, saisira le code unique du jeune, en lieu et place du formulaire à 9 champs ;
- **Une simplification du parcours de gestion** grâce à la mise en place d'un dispositif de remboursement accéléré via l'Agence de services et de paiement, payeur unique, et à une interface dédiée (LCA) permettant aux structures de suivre les remboursements.

Référent Pass'Sport
GSM, SMS & WhatsApp
Hotline DRAJES Martinique
Email

: Michel DESTIN
: +33698229925
: 0596 52 29 30 - Mme R. OTVAS
: pass-sport@ac-martinique.fr



2 - Crédit photos : iStock

Pour toute question
concernant le dispositif et
son fonctionnement, plus
d'informations sur :

www.pass.sport.gouv.fr

pass
Sport

- Je bénéficie de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) + J'ai entre 6 et 17 ans ?
- Je suis en situation de handicap + Je perçois l'AEEH + J'ai entre 6 et 19 ans ?
- Je suis en situation de handicap + Je perçois l'AAH + J'ai entre 16 et 30 ans ?
- Je suis étudiant boursier sur critères sociaux + J'ai au plus 28 ans ?

→ Mes Prénom et Nom : _____

→ Ma date de naissance : _____ → Mon Téléphone : _____

→ Mon email : _____

→ J'ai reçu un email du ministère des sports ? Oui Non

→ Quel est mon code individuel Pass'Sport ? : _____

→ Quel est le sport que je souhaite pratiquer ? : _____

→ Quel est le nom du club où je veux pratiquer ? : _____

→ Quel est le contact du club ? : _____

Prénom & Nom : _____

Téléphone : _____ & Email : _____

Partie réservée
au club d'accueil

- Le Club est-il affilié à une fédération sportive ?
- L'association est-elle agréée JEP ?
- L'association est-elle en QPV ?

- Le club a-t-il un compte « asso » dans LCA ?
- Le RIB et le SIRET ont-ils la même adresse ?

Vous avez besoin d'aide, contacter la hotline DRAJES au 0596 52 29 30